

impressions créées car elles mettent en péril la bonne réputation du pays. Il est fort possible que le gouvernement, étant très optimiste, ait pensé il y a quelques mois que les Canadiens auraient voulu appuyer cette nouvelle entreprise; cependant, puisque ce n'est pas ce qui s'est produit, le gouvernement doit agir. Le gouvernement doit s'assurer que les capitalistes de l'Angleterre ne soient pas influencés par ces fausses déclarations comme il l'a été. Si le gouvernement constate, comme il l'a d'ailleurs fait, et comme l'a d'ailleurs fait le pays, que cette compagnie avec son nom ronflant, « compagnie de chemin de fer canadien du Pacifique » n'est qu'un leurre, il lui incombe d'en informer les bailleurs de fonds du monde entier. Il devrait s'empresser d'envoyer un télégramme aux représentants financiers du Canada. Si cela s'était produit il y a dix ou quinze ans, je suis convaincu que des motions auraient été adoptées par les deux Chambres du Parlement dès la publication de ce prospectus, exhortant le gouvernement, s'il ne l'avait pas déjà fait, à corriger la fausse situation créée par ces déclarations et à ne pas exposer le pays à des manigances qui pourraient jeter le discrédit sur lui. À supposer que certains capitalistes soient induits en erreur par de tels propos et décident d'investir dans ces travaux, le gouvernement n'aurait-il pas une responsabilité à leur endroit à laquelle il serait impossible de résister? J'espère que le ministre des Postes pourra répondre à ma première requête, et m'assurer que le gouvernement a pris, ou prendra immédiatement des mesures pour libérer le pays de toute responsabilité à l'égard des propos présentés dans le prospectus publié par la Compagnie de chemin de fer canadien du Pacifique. (*Bravo!*) Voici mes questions :

Quelles sont les mesures prises par le gouvernement, le cas échéant, pour corriger la fausse impression créée par le prospectus rendu public par la compagnie de chemin de fer canadien du Pacifique, à Londres le 3 avril 1873? Comment le gouvernement entend-il procéder pour corriger les faux propos qui sont tenus, soit que les actions de ladite compagnie représentent dix millions de piastres et que ces actions ont été achetées par les diverses provinces comme suit :

La province de l'Ontario	\$3,846,000
La province de Québec	\$3,076,800
La province de la Nouvelle-Écosse	\$ 769,300
La province du Nouveau-Brunswick	\$ 769,300
La province du Manitoba	\$ 769,300
La province de la Colombie-Britannique	\$ 769,300

On laisse ainsi entendre, contrairement aux faits, que ces actions étaient déjà achetées ou détenues, de bonne foi, par des personnes qui étaient en mesure de payer ces montants si on le leur demandait.

L'hon. M. CAMPBELL : Je ne poursuivrai pas dans la même veine que mon honorable collègue qui, par ses commentaires, a profité au maximum de la latitude accordée au Sénat car on permet de ne faire précéder une question que des commentaires nécessaires pour expliquer la situation au Sénat. Le sénateur a toujours agi d'une façon un peu étrange à cet égard et je suppose qu'on peut le lui pardonner car on comprendra ses raisons. Il a semble-t-il lu

dans un journal certaines déclarations sur un projet, un prospectus ou quelque chose du genre préparé par la compagnie de chemin de fer canadien du Pacifique.

L'hon. M. MACPHERSON : Ne sont-ils pas des faits?

L'hon. M. CAMPBELL : Je ne sais pas. Je n'ai pas vu le prospectus ou le journal ou même des rapports dans les journaux anglais. Je n'ai pas vu le document original et je n'ai pas vu d'articles là-dessus dans les journaux anglais. Je ne désire donc pas discuter avec le sénateur des mérites de ce document. La charte accordée par le gouvernement, tel qu'autorisé par le Parlement, est en Angleterre, et je suis convaincu que quiconque veut acheter des actions ou s'intéresse particulièrement à cette compagnie pourra consulter ce document. En réponse au sénateur, je dois dire que le gouvernement n'est pas au courant du contenu du prospectus de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique et qu'il n'en est donc pas responsable. Pour ce qui est des passages cités par le sénateur, on me dit qu'ils sont exacts.

L'hon. M. MACPHERSON : Ma prochaine question porte sur les \$500,000 que le gouvernement demande dans les prévisions budgétaires supplémentaires pour effectuer des travaux d'arpentage pour la construction de ce chemin de fer. Nous savons que la charte stipule que la compagnie doit procéder à ces travaux d'arpentage et rembourser le gouvernement pour les frais connexes. La compagnie a reçu sa charte il y a déjà plusieurs mois. N'est-il donc pas normal de supposer que si elle a l'intention de faire le travail, elle devrait être disposée à le faire avant le 1^{er} juillet; aux termes de la charte on doit commencer la construction du chemin de fer le 22 ou le 23 juillet. Il serait étrange que le gouvernement demande ces \$500,000 et que ce montant soit dépensé après le 1^{er} juillet prochain. De prime abord, j'ai supposé que le gouvernement avait décidé comme pratiquement tous les Canadiens que la proposition de la compagnie de chemin de fer du Pacifique du Canada n'était pas réaliste et qu'on ne serait pas en mesure de donner suite aux projets pour lesquels on avait reçu cette charte. Je pensais que le gouvernement, qui ne voulait pas perdre toute une année, avait demandé au Parlement ce montant afin de lui permettre d'entreprendre ces travaux. J'espère que telle est bien son intention. D'après le contrat initial, ou l'engagement qui a été pris avec l'une des provinces, les travaux devaient commencer dans un peu moins d'un mois; il est clair maintenant pour tous que ce ne sera pas possible. Je voudrais parler de la compagnie du chemin de fer du Pacifique du Canada avec le plus d'égards possible, mais il est notoire qu'elle a échoué. Les rapports émanant de diverses sources privées ont tous le même son de cloche : elle a complètement échoué — non pas à cause de l'ampleur de l'entreprise, mais parce que les parties prenantes et l'entreprise elle-même sont complètement discréditées. La ligne de conduite adoptée a non seulement rendu cet échec inévitable, mais elle a rendu impossible la réalisation de ces travaux par une compagnie privée. C'est maintenant au gouvernement du Canada de les réaliser. J'espère que l'on nous demande ce vote en vue de procéder en ce sens. Je crois comprendre que le Parlement doit s'ajourner, et ne sera pas